

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0102210000I	5	A	2019	-- Bovins vivants domestiques reproducteurs de race pure
0102310000I	5	A	2019	-- Buffles vivants reproducteurs de race pure
0105140000I	5	A	2019	-- Oies domestiques vivantes, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105990000I	10	A	2019	-- Canards, oies, dindons, dindes et pintades vivants domestiques, d'un poids
0106110000I	10	A	2019	-- Primates vivants
0106120000I	10	A	2019	-- Baleines, dauphins et marsouins (...); lamantins et dugongs (...); otaries et phoques, lions de mer et morses (...) vivants
0106130000I	10	A	2019	-- Chameaux et autres camélidés (Camélidés) vivants
0106140000I	10	A	2019	-- Lapins et lièvres vivants
0106190000I	10	A	2019	-- Autres mammifères vivants
0106200000I	10	A	2019	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer) vivants
0106310000I	10	A	2019	-- Oiseaux de proie vivants
0106320000I	10	A	2019	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès) vivants
0106330000I	10	A	2019	-- Autruches; émeus (Dromaius novaehollandiae) vivants
0106390000I	10	A	2019	-- Autres oiseaux vivants
0106410000I	5	A	2019	-- Abeilles vivantes
0106490000I	10	A	2019	-- Insectes vivants, autres que les abeilles
0106900000I	10	A	2019	- Animaux vivants, autres que les mammifères, reptiles, oiseaux et insectes
0208300000I	20	A	2019	- Viandes et abats comestibles de primates, frais, réfrigérés ou congelés
0208500000I	20	A	2019	- Viandes et abats comestibles de reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer), frais, réfrigérés ou congelés
0210910000I	20	A	2019	-- Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séché (...) de primates; farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats de primates
0210930000I	20	A	2019	-- Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séché (...) de reptiles; farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats de reptiles
0301110000I	10	A	2019	-- Poissons vivants d'ornement d'eau douce
0301190000I	10	A	2019	-- Poissons vivants d'ornement autres que d'eau douce
0301911000I	5	A	2019	--- Alevins de truites (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, ... chrysogaster) vivants
0301921000I	5	A	2019	--- Alevins d'anguilles (Anguilla spp.) vivants
0301929000I	10	A	2019	--- Anguilles (Anguilla spp.) vivantes, autres que les alevins
0301931000I	5	A	2019	--- Alevins de carpes (Cyprinus carpio, Carassius carassius ... Mylopharyngodon
0301941000I	5	A	2019	--- Alevins de thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus,
0301951000I	5	A	2019	--- Alevins de thons rouges du sud (Thunnus maccoyii) vivants
0301991000I	5	A	2019	--- Alevins d'autres poissons vivants non dénommés ni compris ailleurs
0402212100I	5	A	2019	---- Lait ..., ccentrés sans add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gr. excéd.1,5%, en embal. de moins de 25Kg vente en Phcie
0402292100I	5	A	2019	---- Lait et crème de lait, ccentrés add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gr. excéd.1,5%, en embal. moins de 25Kg vente en Phcie
0501000000I	5	A	2019	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux.
0502100000I	5	A	2019	- Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies
0502900000I	5	A	2019	- Poils de blaireau et autres poils pour la brosse; déchets de ces poils.
0505100000I	5	A	2019	- Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, duvet, brutes ou simplement nettoyées, désinfectées ou traitées en vue de leur conservation
0505900000I	5	A	2019	- Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes
0506100000I	5	A	2019	- Osséine et os acidulés
0507101000I	5	A	2019	-- Défenses d'éléphants, brutes ou simplement préparées, mais non découpées en forme
0507109000I	5	A	2019	-- Ivoire autre que défenses d'éléphants; poudre et déchets d'ivoires
0507900000I	5	A	2019	- Ecaille de tortue, fanons (...) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois,... forme; poudres et déchets de ces matières.
0508000000I	5	A	2019	Corail et mat. Simil., brutes ou simpl. préparées, ... travaillées; coquilles..., brutes ou simpl. préparées,... forme, leurs poudres et déchets.
0510000000I	5	A	2019	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres subst. d'origine animale utilisées... provisoire.
0511100000I	5	A	2019	- Sperme de taureaux

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
0511910000I	5	A	2019	-- Produits de poissons ou de crustacés, mollusq. ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du Chap.3 impropres à l'alimentat. humaine
0601100000I	5	A	2019	- Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos
0601200000I	5	A	2019	- Bulbes, oignons, tubercul., racines tubéreus., grif. et rhizomes, en végétat. ou fleur; plants, plantes et racines de chicorée (...12.12)
0602100000I	5	A	2019	- Boutures non racinées et greffons
0602200000I	5	A	2019	- Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non
0602300000I	5	A	2019	- Rhododendrons et azalées, greffés ou non
0714300000I	20	A	2019	- Ignames (Dioscorea spp.) fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0714400000I	20	A	2019	- Colocases (Colocasia spp.) fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0714500000I	20	A	2019	- Yautias (Xanthosoma spp.) frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets
0714900000I	20	A	2019	- Racines d'arrow-root..., racines et tubercules simil., NDCA, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités...; moelle de sagoutier
0814000000I	5	A	2019	Ecorces d'agrumes ou de melons (y compris les pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ... bien séchées.
1002100000	5	A	2019	- Seigle de semence
1002900000	5	A	2019	- Seigle autre que de semence
1003100000	5	A	2019	- Orge de semence
1003900000	5	A	2019	- Orge autre que de semence
1004100000	5	A	2019	- Avoine de semence
1007100000	5	A	2019	- Sorgho à grains de semence
1007900000	5	A	2019	- Sorgho à grains autre que de semence
1008100000	5	A	2019	- Sarrasin
1008210000	5	A	2019	-- Millet de semence
1008290000	5	A	2019	-- Millet autre que de semence
1008300000	5	A	2019	- Alpiste
1008400000	5	A	2019	- Fonio (Digitaria spp.)
1008600000	5	A	2019	- Triticale
1203000000	5	A	2019	Coprah.
1205100000	5	A	2019	- Graines de navette ou de colza, même concassées, à faible teneur en acide
1205900000	5	A	2019	- Graines de navette ou de colza, même concassées, autres qu'à faible teneur en
1207100000	5	A	2019	- Noix et amandes de palmiste, même concassées
1207300000	5	A	2019	- Graines de ricin, même concassées
1207600000	5	A	2019	- Graines de carthame (Carthamus tinctorius), même concassées
1207700000	5	A	2019	- Graines de melon, même concassées
1207991000	5	A	2019	--- Graines de karité, même concassées
1209100000	5	A	2019	- Graines de betteraves à sucre à ensemercer
1209210000	5	A	2019	-- Graines fourragères de luzerne à ensemercer
1209220000	5	A	2019	-- Graines fourragères de trèfle (Trifolium spp.) à ensemercer
1209230000	5	A	2019	-- Graines fourragères de féтуque à ensemercer
1209240000	5	A	2019	-- Graines fourragères du pâturin des prés du Kentucky (Poa pratensis L.) à
1209250000	5	A	2019	-- Graines fourragères de ray grass (Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.) à
1210100000	5	A	2019	- Cônes de houblon, frais ou secs, non broyés ni moulus ni sous forme de pellets
1210200000	5	A	2019	- Cônes de houblon, frais ou secs, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline
1211300000	5	A	2019	- Coca (feuille de) frais, réfrigéré, congelé ou séché, même coupé, concassé ou
1211400000	5	A	2019	- Paille de pavot fraîche, réfrigérée, congelée ou séchée, même coupée, concassée
1212920000	5	A	2019	-- Caroubes fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1212930000	5	A	2019	-- Canes à sucre fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1212940000	5	A	2019	-- Racines de chicorée non torrifiées de la variété Cichorium intybus sativum, servant principalement à l'alimentation humaine
1213001000	5	A	2019	- Balles de maïs brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous
1213009000	5	A	2019	- Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets autres que balles de maïs

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
1214100000	5	A	2019	- Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne
1302110000	5	A	2019	-- Opium
1302120000	5	A	2019	-- Sucs et extraits de réglisse
1401100000	5	A	2019	- Bambous
1401200000	5	A	2019	- Rotins
1401900000	5	A	2019	- Matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (...) autres que bambous et rotins
1404200000	5	A	2019	- Linters de coton
1404901000	5	A	2019	-- Grains durs, pépins, coques et noix à tailler, de végétaux
1404909000	5	A	2019	-- Autres produits végétaux à l'exclusion de linters de coton, grains durs, pépins, coques et noix à tailler, NDCA
1521100000	5	A	2019	- Cires végétales (autres que les triglycérides), même raffinées ou colorées
1521909000	5	A	2019	-- Spermaceti, même raffiné ou coloré
1702110000	5	A	2019	-- Lactose à l'état solide et sirop de lactose, contenant en poids 99 % ou plus de lactose, ... en lactose anhydre calculé sur matière sèche
1702190000	5	A	2019	-- Lactose à l'état solide et sirop de lactose, autres que ceux du n° 1702.11
1702200000	5	A	2019	- Sucre à l'état solide et sirop sans addition d'aromatisants ou de colorants, d'érable
1702400000	5	A	2019	- Glucose et son sirop, contenant en poids à l'état sec de 20 % inclus à 50 % exclus de fructose, exception du sucre inverti (ou interverti)
1702500000	5	A	2019	- Fructose chimiquement pur, à l'état solide
1702600000	5	A	2019	- Autre fructose et son sirop, contenant en poids à l'état sec plus de 50 % de fructose, à l'exception du sucre inverti (ou interverti)
2102300000	5	A	2019	- Poudres à lever préparées
2502000000	5	A	2019	Pyrites de fer non grillées.
2503000000	5	A	2019	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du
2504100000	5	A	2019	- Graphite naturel, en poudre ou en paillettes
2504900000	5	A	2019	- Graphite naturel, autre qu'en poudre ou en paillettes
2505900000	5	A	2019	- Sables naturels de toute espèce (autres que siliceux et quartzeux), même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26
2506100000	5	A	2019	- Quartz (autres que les sables naturels)
2506200000	5	A	2019	- Quartzites, même dégrossies ou simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2507000000	5	A	2019	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés.
2508100000	5	A	2019	- Bentonite
2508300000	5	A	2019	- Argiles réfractaires
2508400000	5	A	2019	- Autres argiles (à l'exclusion des argiles expansées du n° 68.06), autres que bentonite et argiles refractaires, même calcinées
2508500000	5	A	2019	- Andaloussite, cyanite et sillimanite, même calcinées
2508600000	5	A	2019	- Mullite
2508700000	5	A	2019	- Terres de chamotte ou de dinas
2509000000	5	A	2019	Craie.
2510100000	5	A	2019	- Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturels et craies phosphatées, non moulus
2510200000	5	A	2019	- Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques naturels et craies
2511100000	5	A	2019	- Sulfate de baryum naturel (barytine)
2511200000	5	A	2019	- Carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de
2512000000	5	A	2019	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr,..) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées.
2514000000	5	A	2019	Ardoise, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.
2516110000	5	A	2019	-- Granit brut ou dégrossi
2516200000	5	A	2019	- Grès même dégrossi ou simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2517200000	5	A	2019	- Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières citées dans le n° 2517.10
2517300000	5	A	2019	- Tarmacadam

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2518200000	5	A	2019	- Dolomie calcinée ou frittée, y compris la dégrossie ou simplement débitée en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2518300000	5	A	2019	- Pisé de dolomie
2519100000	5	A	2019	- Carbonate de magnésium naturel (magnésite)
2524900000	5	A	2019	- Amiante (asbeste), à l'exclusion de la crocidolite
2525100000	5	A	2019	- Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières («splittings»)
2525300000	5	A	2019	- Déchets de mica
2528000000	5	A	2019	Borates naturels et leurs concentrés(...), sauf ceux extraits des saumures naturelles; acide boriq. naturel titrant au plus 85 % de H3BO3 ...
2529100000	5	A	2019	- Feldspath
2529210000	5	A	2019	-- Spath fluor contenant en poids 97 % ou moins de fluorure de calcium
2529220000	5	A	2019	-- Spath fluor contenant en poids plus de 97 % de fluorure de calcium
2529300000	5	A	2019	- Leucite; néphéline et néphéline syénite
2601111000	5	A	2019	--- Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, en morceaux, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601112000	5	A	2019	--- Minerais de fer fin et leurs concentrés, non agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601113000	5	A	2019	--- Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, enrichis, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601119000	5	A	2019	--- Autres minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites), du n° 26.01
2601120000	5	A	2019	-- Minerais de fer et leurs concentrés, agglomérés, autres que les pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2601200000	5	A	2019	- Pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)
2602000000	5	A	2019	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y compris les ferrugineux et leurs concentrés, teneur en manganèse de 20% ou plus en poids...sec
2603000000	5	A	2019	Minerais de cuivre et leurs concentrés.
2604000000	5	A	2019	Minerais de nickel et leurs concentrés.
2605000000	5	A	2019	Minerais de cobalt et leurs concentrés.
2606000000	5	A	2019	Minerais d'aluminium et leurs concentrés.
2607000000	5	A	2019	Minerais de plomb et leurs concentrés.
2608000000	5	A	2019	Minerais de zinc et leurs concentrés.
2609000000	5	A	2019	Minerais d'étain et leurs concentrés.
2610000000	5	A	2019	Minerais de chrome et leurs concentrés.
2611000000	5	A	2019	Minerais de tungstène et leurs concentrés.
2612100000	5	A	2019	- Minerais d'uranium et leurs concentrés
2612200000	5	A	2019	- Minerais de thorium et leurs concentrés
2613100000	5	A	2019	- Minerais de molybdène et leurs concentrés, grillés
2613900000	5	A	2019	- Minerais de molybdène et leurs concentrés, autres que grillés
2614000000	5	A	2019	Minerais de titane et leurs concentrés.
2615100000	5	A	2019	- Minerais de zirconium et leurs concentrés
2615900000	5	A	2019	- Minerais de niobium, de tantale ou de vanadium, et leurs concentrés
2616100000	5	A	2019	- Minerais d'argent et leurs concentrés
2616901000	5	A	2019	-- Minerais d'or et leurs concentrés
2616909000	5	A	2019	-- Minerais de métaux précieux (autres qu'argent ou or) et leurs concentrés
2617100000	5	A	2019	- Minerais d'antimoine et leurs concentrés
2617900000	5	A	2019	- Autres minerais et leurs concentrés, du n° 26.17
2619000000	5	A	2019	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.
2620110000	5	A	2019	-- Mattes de galvanisation contenant principalement du zinc (autres que ceux provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier)
2620190000	5	A	2019	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant principalement du zinc, à l'exclusion des mattes de galvanisation
2620210000	5	A	2019	-- Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb (autres que ceux... de la fonte, du fer ou de l'acier)

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2620290000	5	A	2019	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant principalement du plomb, à l'exclusion de ceux du n° 2620.21
2620300000	5	A	2019	- Scories, cendres et résidus (autres que ceux... de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant principalement du cuivre
2620400000	5	A	2019	- Scories, cendres et résidus (aut. que ceux... de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier) contenant principalement de l'aluminium
2620600000	5	A	2019	- Scories, cendres et résidus (autres que ceux...l'acier), contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, ...chimiques
2620910000	5	A	2019	-- Scories, cendres et résidus (autres que ceux ... l'acier) contenant de l'antimoine, du béryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges
2620990000	5	A	2019	-- Autres scories, cendres et résidus (autres que ceux... l'acier), contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés, du n° 26.20
2621100000	5	A	2019	- Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux
2621900000	5	A	2019	- Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech
2701120000	5	A	2019	-- Houille bitumineuse, même pulvérisée, mais non agglomérée
2701190000	5	A	2019	-- Autres houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées, du n° 27.01
2702100000	5	A	2019	- Lignite, même pulvérisés, mais non agglomérés, à l'exclusion du jais
2702200000	5	A	2019	- Lignite agglomérés, à l'exclusion du jais
2704000000	5	A	2019	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon
2705000000	5	A	2019	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.
2706000000	5	A	2019	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués.
2707100000	5	A	2019	- Benzol (benzène)
2707200000	5	A	2019	- Toluol (toluène)
2707400000	5	A	2019	- Naphtalène
2707910000	5	A	2019	-- Huiles de créosote
2708100000	5	A	2019	- Brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux
2708200000	5	A	2019	- Coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux
2709000000	0	A	2019	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.
2713110000	5	A	2019	-- Coke de pétrole non calciné
2713120000	5	A	2019	-- Coke de pétrole calciné
2716000000	5	A	2019	Energie électrique. (position facultative)
2801100000	5	A	2019	- Chlore
2801200000	5	A	2019	- Iode
2801300000	5	A	2019	- Fluor; brome
2802000000	5	A	2019	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal.
2803000000	5	A	2019	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni
2804100000	5	A	2019	- Hydrogène
2804210000	5	A	2019	-- Argon
2804290000	5	A	2019	-- Autres gaz rares à l'exclusion d'argon
2804300000	5	A	2019	- Azote
2804400000	5	A	2019	- Oxygène
2804500000	5	A	2019	- Bore; tellure
2804610000	5	A	2019	-- Silicium contenant en poids au moins 99,99 % de silicium
2804690000	5	A	2019	-- Silicium autre que celui contenant en poids au moins 99,99 % de silicium
2804700000	5	A	2019	- Phosphore
2804800000	5	A	2019	- Arsenic
2804900000	5	A	2019	- Sélénium
2805110000	5	A	2019	-- Sodium
2805120000	5	A	2019	-- Calcium
2805190000	5	A	2019	-- Métaux alcalins ou alcalino-terreux autres que sodium ou calcium
2805300000	5	A	2019	- Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux
2805400000	5	A	2019	- Mercure
2806200000	5	A	2019	- Acide chlorosulfurique
2807000000	5	A	2019	Acide sulfurique; oléum.

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2808000000	5	A	2019	Acide nitrique; acides sulfonitriques.
2809100000	5	A	2019	- Pentaoxyde de diphosphore
2809200000	5	A	2019	- Acide phosphorique et acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie
2810000000	5	A	2019	Oxydes de bore; acides boriques.
2811110000	5	A	2019	-- Fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique)
2811120000	5	A	2019	-- Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
2811190000	5	A	2019	-- Autres acides inorganiques, à l'exclusion du fluorure d'hydrogène (acide fluorhydrique) et du cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
2811290000	5	A	2019	-- Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques autres que le dioxyde de carbone ou de silicium
2812110000	5	A	2019	-- Dichlorure de carbonyle (phosgène)
2812120000	5	A	2019	-- Oxychlorure de phosphore
2812130000	5	A	2019	-- Trichlorure de phosphore
2812140000	5	A	2019	-- Pentachlorure de phosphore
2812150000	5	A	2019	-- Monochlorure de soufre
2812160000	5	A	2019	-- Dichlorure de soufre
2812170000	5	A	2019	-- Chlorure de thionyle
2812190000	5	A	2019	-- Autres chlorures et oxychlorures du N°28.12
2812900000	5	A	2019	- Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques autres que
2813100000	5	A	2019	- Disulfure de carbone
2813900000	5	A	2019	- Sulfures des éléments non métalliques, autres que le disulfure de carbone; trisulfure de phosphore du commerce
2814100000	5	A	2019	- Ammoniac anhydre
2814200000	5	A	2019	- Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)
2815200000	5	A	2019	- Hydroxyde de potassium (potasse caustique)
2815300000	5	A	2019	- Peroxydes de sodium ou de potassium
2816100000	5	A	2019	- Hydroxyde et peroxyde de magnésium
2816400000	5	A	2019	- Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum
2817000000	5	A	2019	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc.
2818100000	5	A	2019	- Corindon artificiel, chimiquement défini ou non
2818200000	5	A	2019	- Oxyde d'aluminium autre que le corindon artificiel
2818300000	5	A	2019	- Hydroxyde d'aluminium
2819100000	5	A	2019	- Trioxyde de chrome
2819900000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de chrome à l'exclusion du trioxyde
2820100000	5	A	2019	- Dioxyde de manganèse
2820900000	5	A	2019	- Oxydes de manganèse à l'exclusion du dioxyde
2821200000	5	A	2019	- Terres colorantes contenant en poids 70 % ou plus de fer combiné évalué en
2822000000	5	A	2019	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce.
2823000000	5	A	2019	Oxydes de titane.
2824100000	5	A	2019	- Monoxyde de plomb (litharge, massicot)
2824900000	5	A	2019	- Oxydes de plomb autre que monoxyde de plomb (litharge, massicot); minium et
2825100000	5	A	2019	- Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques
2825200000	5	A	2019	- Oxyde et hydroxyde de lithium
2825300000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de vanadium
2825400000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de nickel
2825500000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de cuivre
2825600000	5	A	2019	- Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium
2825700000	5	A	2019	- Oxydes et hydroxydes de molybdène
2825800000	5	A	2019	- Oxydes d'antimoine
2825900000	5	A	2019	- Autres bases inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, du
2826120000	5	A	2019	-- Fluorures d'aluminium
2826190000	5	A	2019	-- Fluorures autres que d'aluminium
2826300000	5	A	2019	- Hexafluoroaluminate de sodium (cryolithe synthétique)
2826900000	5	A	2019	- fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor à l'exception de l'hexafluoroaluminate de sodium(cryolithe synthétiq.)
2827100000	5	A	2019	- Chlorure d'ammonium

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2827310000	5	A	2019	-- Chlorures de magnésium
2827320000	5	A	2019	-- Chlorures d'aluminium
2827350000	5	A	2019	-- Chlorures de nickel
2827390000	5	A	2019	-- Autres chlorures du n° 28.27
2827410000	5	A	2019	-- Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre
2827490000	5	A	2019	-- Oxychlorures et hydroxychlorures autres que de cuivre
2827510000	5	A	2019	-- Bromures de sodium ou de potassium
2827590000	5	A	2019	-- Bromures (autres que de sodium ou de potassium) et oxybromures
2827600000	5	A	2019	- Iodures et oxyiodures
2828100000	5	A	2019	- Hypochlorite de calcium du commerce et autres hypochlorites de calcium
2829110000	5	A	2019	-- Chlorates de sodium
2829190000	5	A	2019	-- Chlorates autres que de sodium
2829900000	5	A	2019	- Perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates
2830100000	5	A	2019	- Sulfures de sodium
2830900000	5	A	2019	- Sulfures autres que de sodium; polysulfures, de constitution chimique définie ou
2831100000	5	A	2019	- Dithionites et sulfoxyates de sodium
2831900000	5	A	2019	- Dithionites et sulfoxyates autres que de sodium
2832100000	5	A	2019	- Sulfites de sodium
2832200000	5	A	2019	- Autres sulfites à l'exclusion du sulfite de sodium
2832300000	5	A	2019	- Thiosulfates
2833110000	5	A	2019	-- Sulfate de disodium
2833190000	5	A	2019	-- Sulfates de sodium autres que de disodium
2833210000	5	A	2019	-- Sulfates de magnésium
2833240000	5	A	2019	-- Sulfates de nickel
2833250000	5	A	2019	-- Sulfates de cuivre
2833270000	5	A	2019	-- Sulfates de baryum
2833290000	5	A	2019	-- Autres sulfates du n° 28.33
2833300000	5	A	2019	- Aluns
2833400000	5	A	2019	- Peroxosulfates (persulfates)
2834100000	5	A	2019	- Nitrites
2834210000	5	A	2019	-- Nitrates de potassium
2835100000	5	A	2019	- Phosphinates (hypophosphites) et phosphonates (phosphites)
2835220000	5	A	2019	-- Phosphates de mono- ou de disodium
2835240000	5	A	2019	-- Phosphates de potassium
2835250000	5	A	2019	-- Phosphates d'hydrogénoorthophosphate de calcium («phosphate dicalcique»)
2835260000	5	A	2019	-- Autres phosphates de calcium du n° 28.35
2835290000	5	A	2019	-- Autres phosphates du n° 28.35
2836600000	5	A	2019	- Carbonate de baryum
2836910000	5	A	2019	-- Carbonates de lithium
2836920000	5	A	2019	-- Carbonate de strontium
2837190000	5	A	2019	-- Cyanures et oxycyanures autres que de sodium
2837200000	5	A	2019	- Cyanures complexes
2839110000	5	A	2019	-- Métasilicates de sodium
2839190000	5	A	2019	-- Silicates de sodium autres que le métasilicate de sodium
2839900000	5	A	2019	- Silicates et silicates des métaux alcalins du commerce, autres que de sodium
2840110000	5	A	2019	-- Anhydre
2840200000	5	A	2019	- Borates autres que le tétraborate de disodium (borax raffiné)
2840300000	5	A	2019	- Peroxoborates (perborates)
2841300000	5	A	2019	- Dichromate de sodium
2841500000	5	A	2019	- Chromates et dichromates (autres que dichromate de sodium); peroxychromates
2841610000	5	A	2019	-- Permanganate de potassium
2841690000	5	A	2019	-- Manganites, manganates et permanganates (à l'exclusion du permanganate de
2841700000	5	A	2019	- Molybdates
2841800000	5	A	2019	- Tungstates (wolframates)
2841900000	5	A	2019	- Autres sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques du n° 28.41

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2842100000	5	A	2019	- Silicates doubles ou complexes, y compris les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non, autres que les azotures
2842900000	5	A	2019	- Autres sels des acides ou peroxyacides inorganiques (y compris les aluminosilicates de constitution...), autres que les azotures, du n°28.42
2843100000	5	A	2019	- Métaux précieux à l'état colloïdal
2843210000	5	A	2019	-- Nitrate d'argent
2843300000	5	A	2019	- Composés d'or
2843900000	5	A	2019	- Composés de métaux précieux autres que d'argent ou d'or; amalgames de métaux
2844100000	5	A	2019	- Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermet), produits céramiques...ou des composés de l'uranium naturel
2844200000	5	A	2019	- Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermet), produits ...ces produits
2844300000	5	A	2019	- Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y compris les cermet)...composés de ces produits
2844400000	5	A	2019	- Eléments et isotopes et composés radioactifs autres que ceux des n°s 2844.10, 2844.20 ou 2844.30; alliages, ..résidus radioactifs
2844500000	5	A	2019	- Eléments combustibles (cartouches) usés (irradiés) de réacteurs nucléaires
2845100000	5	A	2019	- Eau lourde (oxyde de deutérium)
2845900000	5	A	2019	- Isotopes autres que ceux du n° 28.44, de l'eau lourde; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non
2846100000	5	A	2019	- Composés de cérium
2846900000	5	A	2019	- Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares (sauf cerium), de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux
2849100000	5	A	2019	- Carbures de calcium
2849200000	5	A	2019	- Carbures de silicium
2849900000	5	A	2019	- Autres carbures de constitution chimique définie ou non, du n° 28.49
2850000000	5	A	2019	Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, ..., autres que les composés qui constituent également des carbures du n° 28.49.
2853100000	5	A	2019	- Chlorure de cyanogène (chlorcyan)
2853900000	5	A	2019	- Phosphures et autres produits du N°28.53 à l'exclusion du chlorure de cyanogène
2901210000	5	A	2019	-- Ethylène
2901220000	5	A	2019	-- Propène (propylène)
2901230000	5	A	2019	-- Butène (butylène) et ses isomères
2901240000	5	A	2019	-- Buta-1,3-diène et isoprène
2901290000	5	A	2019	-- Autres hydrocarbures acycliques non saturés du n° 29.01
2902110000	5	A	2019	-- Cyclohexane
2902190000	5	A	2019	-- Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, à l'exclusion du cyclohexane
2902200000	5	A	2019	- Benzène
2902410000	5	A	2019	-- o-Xylène
2902420000	5	A	2019	-- m-Xylène
2902430000	5	A	2019	-- p-Xylène
2902440000	5	A	2019	-- Isomères du xylène en mélange
2902500000	5	A	2019	- Styène
2902600000	5	A	2019	- Ethylbenzène
2902700000	5	A	2019	- Cumène
2902900000	5	A	2019	- Autres hydrocarbures cycliques du n°29.02
2903110000	5	A	2019	-- Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)
2903130000	5	A	2019	-- Chloroforme (trichlorométhane)
2903140000	5	A	2019	-- Tétrachlorure de carbone
2903150000	5	A	2019	-- Dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane)
2903191000	5	A	2019	--- 1,1,1-Trichloroéthane (méthyle chloroforme)
2903199000	5	A	2019	--- Autres dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques du n°29.03
2903210000	5	A	2019	-- Chlorure de vinyle (chloroéthylène)
2903220000	5	A	2019	-- Trichloroéthylène
2903230000	5	A	2019	-- Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)
2903290000	5	A	2019	-- Autres dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques du n°29.03

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2903310000	5	A	2019	-- Dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane)
2903391000	5	A	2019	--- Bromométhane (bromure de méthyle)
2903399000	5	A	2019	--- Autres dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés d'hydrocarbures
2903710000	5	A	2019	-- Chlorodifluorométhane
2903720000	5	A	2019	-- Dichlorotrifluoroéthanés
2903730000	5	A	2019	-- Dichlorofluoroéthanés
2903740000	5	A	2019	-- Chlorodifluoroéthanés
2903750000	5	A	2019	-- Dichloropentafluoropropanes
2903760000	5	A	2019	-- Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et
2903770000	5	A	2019	-- Autres, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore
2903780000	5	A	2019	-- Autres dérivés perhalogénés
2903791000	5	A	2019	--- Chlorotétrafluoroéthanés
2903792000	5	A	2019	--- Autres dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane halogénés uniquement avec du fluor et du chlore
2903793000	5	A	2019	--- Dérivés du méthane, de l'éthane ou du propane halogénés uniquement avec du
2903799000	5	A	2019	--- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, du n° 29.03
2903810000	5	A	2019	-- 1,2,3,4,5,6-Hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI)
2903820000	5	A	2019	-- Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)
2903830000	5	A	2019	-- Mirex (ISO)
2903890000	5	A	2019	-- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou
2903910000	5	A	2019	-- Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène
2903920000	5	A	2019	-- Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) (clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane)
2903930000	5	A	2019	-- Pentachlorobenzène (ISO)
2903940000	5	A	2019	-- Hexabromobiphényles
2903990000	5	A	2019	-- Autres dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques, du n° 29.03
2904200000	5	A	2019	- Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés des hydrocarbures
2904310000	5	A	2019	-- Acide perfluorooctane sulfonique
2904320000	5	A	2019	-- Sulfonate de perfluorooctane d'ammonium
2904330000	5	A	2019	-- Sulfonate de perfluorooctane de lithium
2904340000	5	A	2019	-- Sulfonate de perfluorooctane de potassium
2904350000	5	A	2019	-- Autres sels d'acide perfluorooctane sulfonique
2904360000	5	A	2019	-- Fluorure de perfluorooctane sulfonyle
2904910000	5	A	2019	-- Trichloronitrométhane (chloropicrine)
2904990000	5	A	2019	-- Autres dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés,
2905110000	5	A	2019	-- Méthanol (alcool méthylique)
2905130000	5	A	2019	-- Butane-1-ol (alcool n-butylique)
2905140000	5	A	2019	-- Autres butanols, du n° 29.05
2905160000	5	A	2019	-- Octanol (alcool octylique) et ses isomères
2905190000	5	A	2019	-- Autres monoalcools saturés du n° 29.05
2905220000	5	A	2019	-- Alcools terpéniques acycliques
2905290000	5	A	2019	-- Autres monoalcools non saturés, du n° 29.05
2905310000	5	A	2019	-- Ethylène glycol (éthanediol)
2905390000	5	A	2019	-- Autres diols du n° 29.05
2905410000	5	A	2019	-- 2-Ethyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)
2905420000	5	A	2019	-- Pentaérythritol (pentaérythrite)
2905430000	5	A	2019	-- Mannitol
2905440000	5	A	2019	-- D-glucitol (sorbitol)
2905490000	5	A	2019	-- Autres polyalcools du n° 29.05
2905510000	5	A	2019	-- Ethchlorvynol (DCI)
2905590000	5	A	2019	-- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques, à l'exclusion de l'ethchlorvynol (DCI)
2906120000	5	A	2019	-- Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols
2906130000	5	A	2019	-- Stérols et inositols
2906190000	5	A	2019	-- Autres cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, du n° 29.06

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2906210000	5	A	2019	-- Alcool benzylique
2906290000	5	A	2019	-- Aromatiques, autres qu'alcool benzylique
2907110000	5	A	2019	-- Phénol (hydroxybenzène) et ses sels
2907120000	5	A	2019	-- Crésols et leurs sels
2907130000	5	A	2019	-- Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits
2907150000	5	A	2019	-- Naphtols et leurs sels
2907190000	5	A	2019	-- Autres monophénols du n° 29.07
2907210000	5	A	2019	-- Résorcinol et ses sels
2907230000	5	A	2019	-- 4,4'-Isopropylidenediphénol (bisphénol A, diphénylpropane) et ses sels
2908110000	5	A	2019	-- Pentachlorophénol (ISO)
2908190000	5	A	2019	-- Dérivés seulement halogénés et leurs sels , à l'exclusion du pentachlorophénol
2908910000	5	A	2019	-- Dinosèbe (ISO) et ses sels
2908920000	5	A	2019	-- 4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels
2908990000	5	A	2019	-- Autres dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-
2909110000	5	A	2019	-- Ether diéthylique (oxyde de diéthyle) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou
2909190000	5	A	2019	-- Ethers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés autres que l'ether diéthylique (oxyde de diéthyle)
2909200000	5	A	2019	- Ethers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909300000	5	A	2019	- Ethers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909410000	5	A	2019	-- 2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène glycol) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou
2909430000	5	A	2019	-- Ethers monobutyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909440000	5	A	2019	-- Autres éthers monoalkyliques de l'éthylène glycol ou du diéthylène glycol et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2909490000	5	A	2019	-- Autres éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n°
2909500000	5	A	2019	- Ethers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés
2910100000	5	A	2019	- Oxiranne (oxyde d'éthylène) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910200000	5	A	2019	- Méthyloxiranne (oxyde de propylène) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou
2910300000	5	A	2019	- 1-Chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine) et ses dérivés halogénés, sulfonés,
2910400000	5	A	2019	- Dieldrine (ISO, DCI) et ses dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2910500000	5	A	2019	- Endrine (ISO)
2910900000	5	A	2019	- Autres époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés,..., du n°29.10
2911000000	5	A	2019	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés.
2912110000	5	A	2019	-- Méthanal (formaldéhyde)
2912120000	5	A	2019	-- Ethanal (acétaldéhyde)
2912190000	5	A	2019	-- Autres aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n°
2912210000	5	A	2019	-- Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)
2912290000	5	A	2019	-- Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, à l'exclusion du benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)
2912410000	5	A	2019	-- Vanilline (aldéhyde méthylprotocatéchnique)
2912420000	5	A	2019	-- Ethylvanilline (aldéhyde éthylprotocatéchnique)
2912490000	5	A	2019	-- Autres aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.12
2912500000	5	A	2019	- Polymères cycliques des aldéhydes
2912600000	5	A	2019	- Paraformaldéhyde
2913000000	5	A	2019	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des produits du n° 29.12.
2914120000	5	A	2019	-- Butanone (méthyléthylcétone)
2914130000	5	A	2019	-- 4-Méthylpentane-2-one (méthylisobutylcétone)
2914190000	5	A	2019	-- Autres cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n°
2914230000	5	A	2019	-- Ionones et méthylionones
2914291000	5	A	2019	--- Camphre
2914299000	5	A	2019	--- Autres cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, du n° 29.14

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2914310000	5	A	2019	-- Phénylacétone (phénylpropane-2-one)
2914390000	5	A	2019	-- Autres cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées, à l'exclusion du phénylacétone (phénylpropane-2-one)
2914400000	5	A	2019	- Cétones-alcools et cétones-aldéhydes
2914500000	5	A	2019	- Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées
2914610000	5	A	2019	-- Anthraquinone
2914620000	5	A	2019	-- Coenzyme Q10 (ubidécarrénone (DCI))
2914690000	5	A	2019	-- Quinones autres que l'antraquinone et coenzyme Q10 (ubidécarrénone (DCI)), même contenant d'autres fonctions oxygénées
2914710000	5	A	2019	-- Chlordécone (ISO)
2914790000	5	A	2019	-- Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques, à l'exclusion
2915110000	5	A	2019	-- Acide formique
2915120000	5	A	2019	-- Sels de l'acide formique
2915130000	5	A	2019	-- Esters de l'acide formique
2915210000	5	A	2019	-- Acide acétique
2915240000	5	A	2019	-- Anhydride acétique
2915290000	5	A	2019	-- Sels de l'acide acétique
2915310000	5	A	2019	-- Acétate d'éthyle
2915320000	5	A	2019	-- Acétate de vinyle
2915330000	5	A	2019	-- Acétate de n-butyle
2915360000	5	A	2019	-- Acétate de dinosèbe (ISO)
2915400000	5	A	2019	- Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters
2915500000	5	A	2019	- Acide propionique, ses sels et ses esters
2915600000	5	A	2019	- Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters
2915700000	5	A	2019	- Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters
2916110000	5	A	2019	-- Acide acrylique et ses sels
2916120000	5	A	2019	-- Esters de l'acide acrylique
2916130000	5	A	2019	-- Acide méthacrylique et ses sels
2916140000	5	A	2019	-- Esters de l'acide méthacrylique
2916150000	5	A	2019	-- Acides oléique, linoléique ou linoléique, leurs sels et leurs esters
2916160000	5	A	2019	-- Binapacryl (ISO)
2916190000	5	A	2019	-- Autres acides monocarboxyliques acycliques non saturés; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et dérivés, du n° 29.16
2916200000	5	A	2019	- Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et leurs dérivés
2916310000	5	A	2019	-- Acide benzoïque, ses sels et ses esters
2916320000	5	A	2019	-- Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle
2916340000	5	A	2019	-- Acide phénylacétique et ses sels
2916390000	5	A	2019	-- Autres acides monocarboxyliques aromatiques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n° 29.16
2917110000	5	A	2019	-- Acide oxalique, ses sels et ses esters
2917120000	5	A	2019	-- Acide adipique, ses sels et ses esters
2917130000	5	A	2019	-- Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters
2917140000	5	A	2019	-- Anhydride maléique
2917190000	5	A	2019	-- Autres acides polycarboxyliques acycliques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n° 29.17
2917200000	5	A	2019	- Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, ... et leurs dérivés
2917320000	5	A	2019	-- Orthophtalates de dioctyle
2917350000	5	A	2019	-- Anhydride phtalique
2917360000	5	A	2019	-- Acide téréphtalique et ses sels
2917370000	5	A	2019	-- Téréphtalate de diméthyle
2917390000	5	A	2019	-- Autres acides polycarboxyliques aromatiques; autres anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés, du n°29.17
2918110000	5	A	2019	-- Acide lactique, ses sels et ses esters
2918120000	5	A	2019	-- Acide tartrique

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2918130000	5	A	2019	-- Sels et esters de l'acide tartrique
2918140000	5	A	2019	-- Acide citrique
2918150000	5	A	2019	-- Sels et esters de l'acide citrique
2918160000	5	A	2019	-- Acide gluconique, ses sels et ses esters
2918170000	5	A	2019	-- Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)
2918180000	5	A	2019	-- Chlorobenzilate (ISO)
2918190000	5	A	2019	-- Autres acides carboxyliques à fonction alcool, sans aut. fonction oxygénée; autres anhydrides, halogénures,...et dérivés, du n° 29.18
2918210000	5	A	2019	-- Acide salicylique et ses sels
2918220000	5	A	2019	-- Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters
2918230000	5	A	2019	-- Autres esters de l'acide salicylique et leurs sels
2918290000	5	A	2019	-- Autres acides carboxyliques à fonction phénol, sans aut. fonction oxygénée; autres anhydrides, halogénures,...et dérivés, du n° 29.18
2918300000	5	A	2019	- Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone, sans aut. fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes,...leurs dérivés
2918910000	5	A	2019	-- 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels et ses esters
2918990000	5	A	2019	-- Autres acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires; autres anhydrides,...et dérivés halogénés,...du n° 29.18
2919100000	5	A	2019	- Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle) et ses sels
2919900000	5	A	2019	- Autres esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates; dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n°29.19
2920110000	5	A	2019	-- Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle parathion)
2920190000	5	A	2019	-- Autres esters thiophosphoriques (phosphorothioates); sels, dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés, du n°29.20
2920210000	5	A	2019	-- Phosphite de diméthyle
2920220000	5	A	2019	-- Phosphite de diéthyle
2920230000	5	A	2019	-- Phosphite de triméthyle
2920240000	5	A	2019	-- Phosphite de triéthyle
2920290000	5	A	2019	-- Autres esters de phosphites et leurs sels, dérivés, halogénés, sulfonés, nitrés ou
2920300000	5	A	2019	- Endosulfan (ISO)
2920900000	5	A	2019	- Autres esters des autres acides inorganiques des non-métaux (...) et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés..., du n°29.20
2921110000	5	A	2019	-- Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels
2921120000	5	A	2019	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diméthylamine)
2921130000	5	A	2019	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diéthylamine)
2921140000	5	A	2019	-- Chlorhydrate de 2-chloroéthyl (N,N-diisopropylamine)
2921190000	5	A	2019	-- Autres monoamines acycliques; dérivés, et autres sels du n° 29.21
2921210000	5	A	2019	-- Ethylènediamine et ses sels
2921220000	5	A	2019	-- Hexaméthylènediamine et ses sels
2921290000	5	A	2019	-- Autres polyamines acycliques et leurs sels; dérivés du n° 29.21
2921300000	5	A	2019	- Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits
2921410000	5	A	2019	-- Aniline et ses sels
2921420000	5	A	2019	-- Dérivés de l'aniline et leurs sels
2921430000	5	A	2019	-- Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits
2921440000	5	A	2019	-- Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits
2921450000	5	A	2019	-- 1-Naphtylamine (alpha-naphtylamine), 2-naphtylamine (bêta-naphtylamine) et leurs dérivés; sels de ces produits
2921460000	5	A	2019	-- Amfétamine, benzfétamine, dexanfétamine, étillanfétamine, fencanfamine, léfétamine, lévanfétamine, méfénorex et phentermine, (DCI); sels
2921490000	5	A	2019	-- Autres monoamines aromatiques et leurs dérivés du n° 29.21; sels de ces produits
2921510000	5	A	2019	-- o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces
2921590000	5	A	2019	-- Autres polyamines aromatiques et leurs dérivés du n° 29.21; sels de ces produits
2922110000	5	A	2019	-- Monoéthanolamine et ses sels
2922120000	5	A	2019	-- Diéthanolamine et ses sels
2922140000	5	A	2019	-- Dextropropoxyphène (DCI) et ses sels

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2922150000	5	A	2019	-- Triéthanolamine
2922160000	5	A	2019	-- Sulfonate de perfluorooctane de diéthanolammonium
2922170000	5	A	2019	-- Méthyl-diéthanolamine et éthyl-diéthanolamine
2922180000	5	A	2019	-- 2-(N,N-Diisopropylamino) éthanol
2922190000	5	A	2019	-- Autres amino-alcools du n° 29.22; éthers, esters et autres sels, du n° 29.22
2922210000	5	A	2019	-- Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels
2922290000	5	A	2019	-- Autres amino-naphtols et amino-phénols du n° 29.22; éthers, esters et autres sels,
2922310000	5	A	2019	-- Amfépramone (DCI), méthadone (DCI) et norméthadone (DCI); sels de ces
2922390000	5	A	2019	-- Autres amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones, autres que ceux à fonctions oxygénées différentes, du n° 29.22; leurs sels
2922410000	5	A	2019	-- Lysine et ses esters; sels de ces produits
2922421000	10	A	2019	--- Monosodium de glutamate chimiquement raffiné en poudre ou en granules conditionné pour la vente au détail (par exemple A-One)
2922430000	5	A	2019	-- Acide anthranilique et ses sels
2922440000	5	A	2019	-- Tilidine (DCI) et ses sels
2922490000	5	A	2019	-- Autres amino-acides, autres que ceux contenant plus d'une sorte de fonction oxygénée, et leurs esters, du n°29.22; leurs sels
2922500000	5	A	2019	- Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à
2923100000	5	A	2019	- Choline et ses sels
2923200000	5	A	2019	- Lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non
2923300000	5	A	2019	- Sulfonate de perfluorooctane de tétraéthylammonium
2923400000	5	A	2019	- Sulfonate de perfluorooctane de didécyldiméthylammonium
2923900000	5	A	2019	- Autres sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires, du n° 29.23
2924110000	5	A	2019	-- Méprobamate (DCI)
2924120000	5	A	2019	-- Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)
2924190000	5	A	2019	-- Autres amides (y compris les carbamates) acycliques; dérivés et sels, du n° 29.24
2924210000	5	A	2019	-- Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits
2924230000	5	A	2019	-- Acide 2-acétamidobenzoïque (acide N-acétylanthranilique) et ses sels
2924240000	5	A	2019	-- Ethinamate (DCI)
2924250000	5	A	2019	-- Alachlor (ISO)
2924290000	5	A	2019	-- Autres amides (y compris les carbamates) cycliques; autres dérivés et autres sels,
2925110000	5	A	2019	-- Saccharine et ses sels
2925120000	5	A	2019	-- Glutéthimide (DCI)
2925190000	5	A	2019	-- Autres imides; dérivés des imides et autres sels, du n° 29.25
2925210000	5	A	2019	-- Chlordiméforme (ISO)
2925290000	5	A	2019	-- Autres imines et dérivés des imines; sels de ces produits
2926100000	5	A	2019	- Acrylonitrile
2926200000	5	A	2019	- 1-Cyanoguanidine (dicyandiamide)
2926300000	5	A	2019	- Fenproporex (DCI) et ses sels; méthadone (DCI) intermédiaire (4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane)
2926400000	5	A	2019	- alpha-Phénylacétoacétonitrile
2926900000	5	A	2019	- Autres composés à fonction nitrile, du n° 29.26
2927000000	5	A	2019	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques.
2928000000	5	A	2019	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine.
2929900000	5	A	2019	- Composés à autres fonctions azotées, à l'exclusion des isocyanates
2930200000	5	A	2019	- Thiocarbamates et dithiocarbamates
2930300000	5	A	2019	- Mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame
2930600000	5	A	2019	- 2-(N,N-Diéthylamino)éthanethiol
2930700000	5	A	2019	- Sulfure de bis(2-hydroxyéthyle) (thiodiglycol (DCI))
2930800000	5	A	2019	- Aldicarbe (ISO), captafol (ISO) et méthamidophos (ISO)
2930900000	5	A	2019	- Autres thiocomposés organiques du n° 29.30
2931100000	5	A	2019	- Plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle
2931200000	5	A	2019	- Composés du tributylétain
2931310000	5	A	2019	-- Méthylphosphonate de diméthyle
2931320000	5	A	2019	-- Propylphosphonate de diméthyle
2931330000	5	A	2019	-- Éthylphosphonate de diéthyle

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2931340000	5	A	2019	-- Méthylphosphonate de sodium 3-(trihydroxysilyl)propyle
2931350000	5	A	2019	-- 2,4,6-Trioxide de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane
2931360000	5	A	2019	-- Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido- 1,3,2-dioxaphosphinan-5-
2931370000	5	A	2019	-- Méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-
2931380000	5	A	2019	-- Sel d'acide méthylphosphonique et d'(aminoiminométhyl)urée (1 : 1)
2931390000	5	A	2019	-- Autres dérivés organo-phosphoriques du N°29.31
2931900000	5	A	2019	- Autres composés organo-inorganiques du n° 29.31
2932110000	5	A	2019	-- Tétrahydrofurane
2932120000	5	A	2019	-- 2-Furaldéhyde (furfural)
2932130000	5	A	2019	-- Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique
2932140000	5	A	2019	-- Sucralose
2932190000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement, la structure comporte un cycle furanne non condensé, du n°29.32
2932200000	5	A	2019	- Lactones
2932910000	5	A	2019	-- Isosafrole
2932920000	5	A	2019	-- 1-(1,3-Benzodioxole-5-yl)propane-2-one
2932930000	5	A	2019	-- Pipéronal
2932940000	5	A	2019	-- Safrole
2932950000	5	A	2019	-- Tétrahydrocannabinols (tous les isomères)
2933110000	5	A	2019	-- Phénazone (antipyrine) et ses dérivés
2933190000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle pyrazole non condensé, sauf phénazone et ses dérivés
2933210000	5	A	2019	-- Hydantoïne et ses dérivés
2933290000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle imidazole non condensé, sauf hydantoïne et ses dérivés
2933310000	5	A	2019	-- Pyridine et ses sels
2933320000	5	A	2019	-- Pipéridine et ses sels
2933330000	5	A	2019	-- Alfentanil (DCI), aniléridine (DCI), bézitramide (DCI), bromazépam (DCI), cétobémidone, ... et trimépéridine (DCI); sels de ces produits
2933390000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement ... un cycle pyridine (hydrogéné ou non) non condensé, du n° 29.33
2933410000	5	A	2019	-- Lévorphanol (DCI) et ses sels
2933490000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement... à cycles quinoléine ou isoquinoléine sans autres condensations
2933520000	5	A	2019	-- Malonylurée (acide barbiturique) et ses sels
2933530000	5	A	2019	-- Allobarbitol (DCI), amobarbitol (DCI), barbitol (DCI), butalbitol (DCI), butobarbitol,...et vinylbitol (DCI); sels de ces produits
2933540000	5	A	2019	-- Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits
2933550000	5	A	2019	-- Loprazolam (DCI), mécloqualone (DCI), méthaqualone (DCI) et zipéprol (DCI); sels
2933590000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle pyrimidine (hydrogéné ou non) ou pipérazine, du n°29.33
2933610000	5	A	2019	-- Mélamine
2933690000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement...un cycle triazine (...) non condensé, du n° 29.33
2933710000	5	A	2019	-- 6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)
2933720000	5	A	2019	-- Clobazam (DCI) et méthyprylone (DCI)
2933790000	5	A	2019	-- Autres lactames du n° 29.33
2933910000	5	A	2019	-- Alprazolam (DCI), camazépam (DCI), chlordiazépoxide (DCI), clonazépam (DCI), clorazépate, ... et triazolam (DCI); sels de ces produits
2933920000	5	A	2019	-- Azinphos-méthyl (ISO)
2933990000	5	A	2019	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'azote exclusivement du n°
2934100000	5	A	2019	- Composés hétérocycliques dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé
2934200000	5	A	2019	- Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2934300000	5	A	2019	- Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles phénothiazine (hydrogénés ou non) sans autres condensations
2934910000	5	A	2019	-- Aminorex (DCI), brotizolam (DCI), clotiazépam (DCI), cloxazolam (DCI), dextromoramide (DCI), ...et sufentanil (DCI); sels de ces produits
2934990000	5	A	2019	-- Autres acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; autres composés hétérocycliques du n° 29.34
2935100000	5	A	2019	- N-Méthylperfluorooctane sulfonamide
2935200000	5	A	2019	- N-Ethylperfluorooctane sulfonamide
2935300000	5	A	2019	- N-Ethyl-N-(2-hydroxyéthyl) perfluorooctane sulfonamide
2935400000	5	A	2019	- N-(2-Hydroxyéthyl)-N-méthylperfluorooctane sulfonamide
2935500000	5	A	2019	- Autres perfluorooctane sulfonamides
2935900000	5	A	2019	- Autres sulfonamides du N°29.35
2936210000	5	A	2019	-- Vitamines A et leurs dérivés
2936220000	5	A	2019	-- Vitamine B1 et ses dérivés
2936230000	5	A	2019	-- Vitamine B2 et ses dérivés
2936240000	5	A	2019	-- Acide D- ou DL- pantothénique (vitamine B3 ou vitamine B5) et ses dérivés
2936250000	5	A	2019	-- Vitamine B6 et ses dérivés
2936260000	5	A	2019	-- Vitamine B12 et ses dérivés
2936270000	5	A	2019	-- Vitamine C et ses dérivés
2936290000	5	A	2019	-- Autres vitamines et leurs dérivés, non mélangés, du n° 29.36
2936900000	5	A	2019	- Provitamines, vitamines mélangées, y compris les concentrats naturels, ainsi que
2937110000	5	A	2019	-- Somatotropine, ses dérivés et analogues structurels
2937120000	5	A	2019	-- Insuline et ses sels
2937190000	5	A	2019	-- Autres hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels, du n° 29.37
2937210000	5	A	2019	-- Cortisone, hydrocortisone, prednisone (déhydrocortisone) et prednisolone
2937220000	5	A	2019	-- Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes
2937230000	5	A	2019	-- Oestrogènes et progestogènes
2937290000	5	A	2019	-- Autres hormones stéroïdes, autres dérivés et analogues structurels d'hormones
2937500000	5	A	2019	- Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues
2937900000	5	A	2019	- Autres hormones et leurs dérivés et analogues structurels, y compris les polypeptides à chaîne modifiée... comme hormones, du n° 29.37
2938100000	5	A	2019	- Rutoside (rutine) et ses dérivés
2938900000	5	A	2019	- Autres hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, éthers, esters et autres dérivés, du n° 29.38
2939110000	5	A	2019	-- Concentrés de paille de pavot; buprénorphine (DCI), codéine, dihydrocodéine (DCI), éthylmorphine,...et thébaïne; sels de ces produits
2939190000	5	A	2019	-- Alcaloïdes de l'opium, leurs dérivés et sels, à l'exclusion de ceux du n° 2939.11
2939200000	5	A	2019	- Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits
2939300000	5	A	2019	- Caféine et ses sels
2939410000	5	A	2019	-- Ephédrine et ses sels
2939420000	5	A	2019	-- Pseudoéphédrine (DCI) et ses sels
2939430000	5	A	2019	-- Cathine (DCI) et ses sels
2939440000	5	A	2019	-- Noréphédrine et ses sels
2939490000	5	A	2019	-- Autres éphédrines et leurs sels, du n° 29.39
2939510000	5	A	2019	-- Fénétylline (DCI) et ses sels
2939590000	5	A	2019	-- Théophylline et aminophylline (théophylline-...) et leurs dérivés (sauf fénétylline); sels de ces produits, autres que du n° 2939.51
2939610000	5	A	2019	-- Ergométrine (DCI) et ses sels
2939620000	5	A	2019	-- Ergotamine (DCI) et ses sels
2939630000	5	A	2019	-- Acide lysergique et ses sels
2939690000	5	A	2019	-- Autres alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs sels; dérivés des alcaloïdes de l'ergot
2939710000	5	A	2019	-- Cocaïne, ecgonine, lévométramfétamine, métramfétamine (DCI), racémate de métramfétamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits
2939790000	5	A	2019	-- Autres alcaloïdes d'origine végétale, leurs sels, éthers, esters et autres dérivés, du
2939800000	5	A	2019	- Autres alcaloïdes, autre que d'origine végétale, leurs sels, éthers, esters et autres

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
2941100000	5	A	2019	- Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits
2941200000	5	A	2019	- Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits
2941300000	5	A	2019	- Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits
2941400000	5	A	2019	- Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits
2941500000	5	A	2019	- Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits
2941900000	5	A	2019	- Autres antibiotiques du n° 29.41
2942000000	5	A	2019	Autres composés organiques.
3001200000	0	A	2019	- Extraits à usages opothérapiques de glandes ou d'autres organes ou de leurs
3001900000	0	A	2019	- Glandes et autres organes à usages opothérapiques, desséché, même pulvérisés; héparine et ses sels; autres substances humaines...NDCA
3002200000	0	A	2019	- Vaccins pour la médecine humaine
3002300000	0	A	2019	- Vaccins pour la médecine vétérinaire
3002901000	0	A	2019	-- Ferments
3002909000	0	A	2019	-- Sang humain; sang animal préparé pour usages thérapeutiques,...; toxines, aut. cultures de micro-organismes (...) et produits similaires
3003100000	0	A	2019	- Médicaments ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant des pénicillines ou leurs dérivés..., ou des streptomycines ou leurs dérivés
3003200000	0	A	2019	- Médicaments ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant d'autres
3003310000	0	A	2019	-- Médicaments ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant de l'insuline
3003390000	0	A	2019	-- Autres médicaments ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant des produits du n° 29.37 (sauf insuline), mais sans antibiotiques
3003410000	0	A	2019	-- Autres médicaments du N°30.03 ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant de l'éphédrine ou ses sels
3003420000	0	A	2019	-- Autres médicaments du N°30.03 ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels
3003430000	0	A	2019	-- Autres médicaments du N°30.03 ... ni conditionnés pour vente au détail, contenant de la noréphédrine ou ses sels
3003490000	0	A	2019	-- Autres médicaments contenant les alcaloïdes ou leurs dérivés ... ni conditionnés pour vente au détail, du N°30.03
3003600000	0	A	2019	- Autres médicaments, contenant des principes actifs contre le paludisme décrits dans la Note 2 de sous-positions du présent Chapitre
3003900000	0	A	2019	- Autres médicaments non présentés sous formes de doses ni conditionnés pour la vente au détail, du n° 30.03
3006200000	0	A	2019	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins
3006300000	0	A	2019	- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient
3006400000	0	A	2019	- Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection
3006500000	0	A	2019	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence
3006600000	0	A	2019	- Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 29.37 ou de spermicides
3006700000	0	A	2019	- Préparations présentées sous forme de gel conçues pour ..médecine humaine ou vétérinaire comme..entre le corps et les instruments médicaux
3006920000	0	A	2019	-- Déchets pharmaceutiques
3101000000	5	A	2019	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou...; engrais résultant du mélange ou ... d'origine animale ou végétale.
3102100000	0	A	2019	- Urée, même en solution aqueuse
3102210000	0	A	2019	-- Sulfate d'ammonium
3102290000	0	A	2019	-- Sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium
3102300000	0	A	2019	- Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse
3102400000	5	A	2019	- Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant
3102500000	0	A	2019	- Nitrate de sodium
3102600000	0	A	2019	- Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium
3102800000	5	A	2019	- Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou
3102900000	0	A	2019	- Autres engrais minéraux ou chimiques azotés, y compris les mélanges non visés dans les sous-positions précédentes, du n° 31.02

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
3103110000	0	A	2019	-- Superphosphates contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de diphosphore
3103190000	0	A	2019	-- Superphosphates autres que contenant en poids 35% ou plus de pentaoxyde de
3103900000	0	A	2019	- Engrais minéraux ou chimiques phosphatés à l'exclusion des superphosphates
3104200000	0	A	2019	- Chlorure de potassium
3104300000	0	A	2019	- Sulfate de potassium
3104900000	0	A	2019	- Autres engrais minéraux ou chimiques potassiques, du n° 31.04
3105100000	0	A	2019	- Produits du Chapitre 31 présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut n'excédant pas 10 kg
3105300000	0	A	2019	- Hydrogénoorthophosphate de diammonium (phosphate diammonique)
3105400000	0	A	2019	- Dihydrogénoorthophosphate d'ammonium (phosphate monoammonique), même en mélange avec l'hydrogénoorthophosphate de diammonium (...)
3201100000	5	A	2019	- Extrait tannants de quebracho
3201200000	5	A	2019	- Extrait tannants de mimosa
3206420000	5	A	2019	-- Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc
3206500000	5	A	2019	- Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de
3207200000	5	A	2019	- Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
3207300000	5	A	2019	- Lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
3207400000	5	A	2019	- Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de
3501100000	5	A	2019	- Caséines
3701100000	5	A	2019	- Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que papier, carton ou textiles, pour rayons X
3702100000	5	A	2019	- Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en aut. matières que papier, carton ou textiles, pour rayons X
3702391000	5	A	2019	--- Pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux,...non impressionnées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm
3822000000	0	A	2019	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire ... sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés.
4014100000	0	A	2019	- Préservatifs en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc
4014901000	5	A	2019	-- Tétines et articles similaires, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
4014902000	5	A	2019	-- Poires à injections ou compte-gouttes et articles similaires, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
4014909000	5	A	2019	-- Autres articles d'hygiène ou de pharmacie, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci, du n° 40.14
4015110000	0	A	2019	-- Gants, mitaines et moufles en caoutchouc vulcanisé non durci, pour chirurgie
4015900000	20	A	2019	- Autres vêtements et accessoires du vêtement en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages, du n° 40.15
4101200000	5	A	2019	- Cuirs et peaux bruts entiers, de bovins ou d'équidés non refendus, poids n'excédant pas 8kg,secs, 10kg, salés secs et 16kg, frais, ...
4101500000	5	A	2019	- Cuirs et peaux bruts entiers, de bovins ou d'équidés d'un poids unitaire excédant
4102100000	5	A	2019	- Peaux brutes d'ovins (...), lainées, autres que celles exclues par la Note 1 c), du
4102210000	5	A	2019	-- Peaux brutes d'ovins (...), picklées, même épilées ou sans laine, autres que celles exclues par la Note 1 c), du Chapitre 41
4102290000	5	A	2019	-- Autres peaux brutes d'ovins (...), épilées ou sans laine, du n° 41.02
4103200000	5	A	2019	- Cuirs et peaux bruts (...), de reptiles, même refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41
4103300000	5	A	2019	- Autres cuirs et peaux bruts (...), de porcins, même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41
4103900000	5	A	2019	- Autres cuirs et peaux bruts (...), même épilés ou refendus, autres que ceux exclus par les Notes 1 b) ou 1 c) du Chapitre 41, du n° 41.03
4301100000	5	A	2019	- Pelleteries brutes de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n° s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301300000	5	A	2019	- Pelleteries brutes d'agneaux dits astrakan, ..., d'agneaux des Indes, Chine, Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes... pattes

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4301600000	5	A	2019	- Pelleteries brutes de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n° s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301800000	5	A	2019	- Pelleteries brutes d'autres animaux, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, autres que les peaux des n° s 41.01, 41.02 ou 41.03
4301900000	5	A	2019	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie
4401220000	5	A	2019	-- Bois en plaquettes ou en particules autres que de conifères
4401310000	5	A	2019	-- Granulés de bois
4401400000	5	A	2019	- Sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés
4403110000	5	A	2019	-- Bois bruts de conifères,..., désaubiérés ou équarris, traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation
4403120000	5	A	2019	-- Bois bruts (autres que de conifères) ..., désaubiérés ou équarris, traités avec peinture, créosote ou autres agents de conservation
4403210000	5	A	2019	-- Bois bruts de pin (...), autr. que du N° 4403,1 ... ou équarris, plus grande dimension de coupe transversale égale ou supérieure à 15 cm
4403220000	5	A	2019	-- Bois bruts de pin (Pinus spp.), , autr. que du N° 4403,1 ... même écorcés, désaubiérés ou équarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.21
4403230000	5	A	2019	-- Bois bruts de sapin et d'épicéa, autr. que du N°4403.1 ... équarris, plus grande dimension de coupe transversale égale ou supérieure à 15cm
4403240000	5	A	2019	-- Bois bruts de sapin (Abies spp.) et d'épicéa (Picea spp.), autres que du N°4403.1 , ... ou équarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.23
4403250000	5	A	2019	-- Bois bruts de conifères (sauf pin et sapin), autr. que N°4403.1 ... équarris, plus grande dimension de coupe transversale d'au moins 15cm
4403260000	5	A	2019	-- Bois bruts de conifères (sauf pin et sapin), autr. que N°4403.1 ... désaubiérés ou équarris, à l'exclusion de ceux du N°4403.25
4403410000	5	A	2019	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau, bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris, autres que ceux du n° 4403.10
4403490000	5	A	2019	-- Bois tropicaux bruts, autres que du N°4403.1, même écorcés, désaubiérés ou équarris, à l'exclusion de ceux du n°4403.41
4403910000	5	A	2019	-- Bois de chêne (Quercus spp.), bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris, autres que ceux du n°4403.10
4403930000	5	A	2019	-- Bois bruts de hêtre (Fagus spp.), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, plus grande dimension de coupe transversale d'au moins 15 cm
4403940000	5	A	2019	-- Bois bruts de hêtre (Fagus spp.), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, à l'exclusion de ceux du N° 4403.93
4403990000	5	A	2019	-- Autres bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris, du n° 44.03
4404200000	5	A	2019	- Bois feuillards, échalas ... en bois, ...; bois simplement dégrossis ou ..., pour cannes, ...; bois en éclisses, ...,aut. que de conifères
4405000000	5	A	2019	Laine (paille) de bois; farine de bois.
4501100000	5	A	2019	- Liège naturel brut ou simplement préparé
4501900000	5	A	2019	- Déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé
4502000000	5	A	2019	Liège naturel, écroûté ou simplement équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire (...)
4503100000	10	A	2019	- Bouchons en liège naturel
4503901000	5	A	2019	-- Flotteurs pour filets de pêche, en liège naturel
4701000000	5	A	2019	Pâtes mécaniques de bois.
4702000000	5	A	2019	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre.
4703110000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de conifères, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à
4703190000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, écrués, autres que de conifères
4703210000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de conifères, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4703290000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4704110000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de conifères, au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, écrués
4704190000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), au bisulfite, autres que les

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4704210000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de conifères, au bisulfite ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4704290000	5	A	2019	-- Pâtes chimiques de bois (autres que de conifères), au bisulfite, autres que les pâtes à dissoudre, mi-blanchies ou blanchies
4706100000	5	A	2019	- Pâtes de linters de coton
4706200000	5	A	2019	- Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés (déchets et
4706300000	5	A	2019	- Pâtes de fibres de bambou
4706910000	5	A	2019	-- Pâtes de fibres mécaniques de matières fibreuses cellulosiques
4706920000	5	A	2019	-- Pâtes de fibres chimiques de matières fibreuses cellulosiques
4706930000	5	A	2019	-- Pâtes de fibres d'autres matières fibreuses cellulosiques obtenues par combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique
4707100000	5	A	2019	- Papiers ou cartons Kraft écrus ou papiers ou cartons ondulés
4707200000	5	A	2019	- Autres papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse
4707300000	5	A	2019	- Papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)
4707900000	5	A	2019	- Autres papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts), y compris les déchets et
4801000000	0	A	2019	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles.
4802540000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons, sans fibres ... mécanique ou ... 10% au plus en poids de composition fibreuse ... ,poids m ² inférieur à 40 g
4802611000	5	A	2019	--- Autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids de ... des fibres obtenues par procédé ... ,en rouleaux, largeur n'excède pas 150mm
4802621000	5	A	2019	--- Papiers supports pour carbone, dont plus de 10% en poids de ... fibres obtenues par procédé ... , en feuilles, ... 435mm et ... non plié
4802691000	5	A	2019	--- Autres papiers supports pour carbone dont plus de 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constituées par ... du n° 48.02
4804410000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft, ... entre 150g exclus et 225g exclus, non couchés ...,en rouleaux..., sauf n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804420000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft,... entre 150g exclus et 225g exclus,...,sauf n°s 48.02 ou 48.03, blanchis ... plus de 95 % en poids ...
4804490000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m ² compris entre 150 g exclus et 225
4804510000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft, poids au m ² égal ou supérieur à 225g,..., en rouleaux ou ..., sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804520000	5	A	2019	-- Autres papiers et cartons Kraft, poids au m ² égal ou supérieur à 225 g,...,sauf n°s 48.02 ou 48.03, blanchis ... plus de 95 % en poids ...
4805120000	5	A	2019	-- Papier paille pour cannelure, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4901100000	0	A	2019	- Livres, brochures et imprimés similaires en feuillets isolés, même pliés
4901910000	0	A	2019	-- Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules
4901991000	0	A	2019	--- Livres, brochures et imprimés similaires scolaires ou scientifiques
4901999000	0	A	2019	--- Autres livres, brochures et imprimés similaires, du n° 49.01
4902100000	0	A	2019	- Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité paraissant au moins quatre fois par semaine
4902900000	0	A	2019	- Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité, autres que ceux du n° 4902.10
4903000000	0	A	2019	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants.
4904000000	0	A	2019	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée.
4905100000	0	A	2019	- Globes, imprimés
4905910000	0	A	2019	-- Ouvrages cartographiques de tous genres, sous forme de livres ou de brochures,
4905990000	0	A	2019	-- Ouvrages cartographiques de tous genres (à l'exclusion des globes), autres que sous forme de livres ou de brochures, imprimés
4906000000	0	A	2019	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs ... original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques ... ci-dessus.
4907000000	0	A	2019	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ...; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ...
4908100000	10	A	2019	- Décalcomanies vitrifiables

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
4908900000	10	A	2019	- Décalcomanies de tous genres, autres que vitrifiables
5001000000	5	A	2019	Cocons de vers à soie propres au dévidage.
5002000000	5	A	2019	Soie grège (non moulinée).
5003000000	5	A	2019	Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les
5004000000	10	A	2019	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au
5101110000	5	A	2019	-- Laines de tonte, en suint, y compris les laines lavées à dos, non cardées ni
5101190000	5	A	2019	-- Laines (autres que de tonte), en suint, y compris les laines lavées à dos, non
5101210000	5	A	2019	-- Laines de tonte, dégraissées, non carbonisées, non cardées ni peignées
5101290000	5	A	2019	-- Laines (autres que de tonte), dégraissées, non carbonisées, non cardées ni
5101300000	5	A	2019	- Laines carbonisées, non cardées ni peignées
5102110000	5	A	2019	-- Poils fins de chèvre de Cachemire, non cardés ni peignés
5102190000	5	A	2019	-- Poils fins (autres que de chèvre de Cachemire), non cardés ni peignés
5102200000	5	A	2019	- Poils grossiers, non cardés ni peignés
5103100000	5	A	2019	- Blouses de laine ou de poils fins
5103200000	5	A	2019	- Autres déchets de laine ou de poils fins, y compris les déchets de fils, exclusion des effilochés et blouses de laines ou de poils fins
5103300000	5	A	2019	- Déchets de poils grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des
5104000000	5	A	2019	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers
5105100000	5	A	2019	- Laine cardée
5105210000	5	A	2019	-- «Laine peignée en vrac»
5105290000	5	A	2019	-- Laine peignée, à l'exclusion de «Laine peignée en vrac»
5105310000	5	A	2019	-- Poils fins, cardés ou peignés, de chèvre de Cachemire
5105390000	5	A	2019	-- Poils fins, cardés ou peignés, autres que de chèvre de Cachemire
5105400000	5	A	2019	- Poils grossiers, cardés ou peignés
5106100000	10	A	2019	- Fils de laine cardée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5106200000	10	A	2019	- Fils de laine cardée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5107100000	10	A	2019	- Fils de laine peignée, contenant au moins 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5107200000	10	A	2019	- Fils de laine peignée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
5108100000	10	A	2019	- Fils de poils fins, cardés, non conditionnés pour la vente au détail
5109900000	20	A	2019	- Fils de laine ou de poils fins, autres que ceux contenant au moins 85 % en poids de ces matières, conditionnés pour la vente au détail
5110000000	10	A	2019	Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail
5301100000	5	A	2019	- Lin brut ou roui
5301210000	5	A	2019	-- Lin brisé ou teillé mais non filé
5301290000	5	A	2019	-- Lin peigné ou autrement travaillé mais non filé
5301300000	5	A	2019	- Etoupes et déchets de lin (y compris les déchets du fil et les effilochés)
5302100000	5	A	2019	- Chanvre brut ou roui
5302900000	5	A	2019	- Chanvre travaillé mais non filé autre que roui; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés)
5303100000	5	A	2019	- Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la
5303900000	5	A	2019	- Jute et autres fibres textiles libériennes (sauf lin, chanvre et ramie) travaillé mais non filé; étoupes et déchets de fibres textiles (...)
5305000000	5	A	2019	Coco, abaca (...), ramie et autres fibres textiles végétales NDCA, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres(...)
5402610000	10	A	2019	-- Fils de nylon ou d'autres polyamides NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y
5402620000	10	A	2019	-- Fils de polyesters NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y compris ...
5402630000	10	A	2019	-- Fils de polypropylène NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés, y compris ...
5402690000	10	A	2019	-- Autres fils NCVD (sauf fils à coudre), retors ou câblés du n° 54.02, y compris ...
5910000000	10	A	2019	Courroies transporteuses ou de transmission en mat. textiles, même imprégnées ... avec de la mat. plastiques ou renforcées de métal ou ...
5911200000	10	A	2019	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
5911310000	10	A	2019	-- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, utilisés sur les machines à papier ou similaires (...), de moins de 650 g/m ²
5911320000	10	A	2019	-- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, utilisés sur les machines à papier ou similaires (...), d'au moins 650 g/m ²
5911400000	10	A	2019	- Etreindelles et tissus épais utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux
6801000000	10	A	2019	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que
6804100000	10	A	2019	- Meules à moudre ou à défibrer, sans bâtis, et parties, en pierres naturelles ... ou en céramique, même avec parties en autres matières
6804300000	10	A	2019	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels..., même avec parties en aut. mat.
6805100000	10	A	2019	- Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur tissus en matière textile, même découpés, cousus ou autr. assemblés
6812990000	20	A	2019	-- Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; autres ouvrages du n°68.12
6813890000	10	A	2019	-- Autres garnitures de friction pour organes de frottement ne contenant pas
6909110000	5	A	2019	-- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en
6909120000	5	A	2019	-- Art. pr usages chimiq. ou aut. usages techniq., dureté équivalente à 9 ou plus sur l'échelle de Mohs, en céramiq. aut. que porcelaine
6909190000	5	A	2019	-- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique, autres que ceux des n°s 6909.11 et 6909.12
6909900000	5	A	2019	- Auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique
7001000000	10	A	2019	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse.
7002100000	10	A	2019	- Verre en billes (autres que les microsphères du n° 70.18), non travaillé
7002200000	10	A	2019	- Verre en barres ou baguettes, non travaillé
7010100000	10	A	2019	- Ampoules en verre
7010200000	10	A	2019	- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre
7015100000	5	A	2019	- Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non
7017100000	5	A	2019	- Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en autre silice fondus
7017200000	5	A	2019	- Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée, jaugée, en verre d'un coeff. de dilatation linéaire n'excéd. pas 5 x10 ⁻⁶ ...
7017900000	10	A	2019	- Autre verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou
7019110000	10	A	2019	-- Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm, en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019120000	10	A	2019	-- Stratifils (rovings) en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7020001000	5	A	2019	- Flotteurs pour filets de pêche en verre
7102210000	5	A	2019	-- Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés, mais non
7102290000	10	A	2019	-- Diamants industriels, travaillés, autres que simplement sciés, clivés ou débrutés, mais non montés ni sertis
7118900000	0	A	2019	- Monnaies ayant cours légal, autres que les pièces d'or
7201100000	5	A	2019	- Fontes brutes non alliées contenant en poids 0,5 % ou moins de phosphore en gueuses, saumons ou autres formes primaires
7201200000	5	A	2019	- Fontes brutes non alliées contenant en poids plus de 0,5 % de phosphore en gueuses, saumons ou autres formes primaires
7201500000	5	A	2019	- Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes
7202110000	5	A	2019	-- Ferromanganèse contenant en poids plus de 2 % de carbone
7202190000	5	A	2019	-- Ferromanganèse contenant en poids au plus 2 % de carbone
7202210000	5	A	2019	-- Ferrosilicium contenant en poids plus de 55 % de silicium
7202290000	5	A	2019	-- Ferrosilicium contenant en poids au plus 55 % de silicium
7202300000	5	A	2019	- Ferro-silico-manganèse
7202410000	5	A	2019	-- Ferrochrome contenant en poids plus de 4 % de carbone
7202490000	5	A	2019	-- Ferrochrome contenant en poids au plus 4 % de carbone
7202500000	5	A	2019	- Ferro-silico-chrome
7202600000	5	A	2019	- Ferronickel

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7202700000	5	A	2019	- Ferromolybdène
7202800000	5	A	2019	- Ferrotungstène et ferro-silico-tungstène
7202910000	5	A	2019	-- Ferrotitane et ferro-silico-titane
7202920000	5	A	2019	-- Ferrovanadium
7202930000	5	A	2019	-- Ferroniobium
7202990000	5	A	2019	-- Autres ferro-alliages, du n° 72.02
7203100000	5	A	2019	- Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boulettes ou formes similaires
7203900000	5	A	2019	- Autres produits ferreux spongieux et fer d'une pureté minimale en poids de 99,94 %, en morceaux, boulettes ou formes similaires
7204100000	5	A	2019	- Déchets et débris de fonte
7204210000	5	A	2019	-- Déchets et débris d'aciers inoxydables
7204290000	5	A	2019	-- Déchets et débris d'aciers alliés autres que inoxydables
7204300000	5	A	2019	- Déchets et débris de fer ou d'acier étamés
7204410000	5	A	2019	-- Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, même en paquets, d'autres fer et acier
7204490000	5	A	2019	-- Autres déchets et débris, du n° 72.04
7204500000	5	A	2019	- Déchets lingotés en fer ou en acier
7205100000	5	A	2019	- Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier
7205210000	5	A	2019	-- Poudres d'aciers alliés
7205290000	5	A	2019	-- Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier autres que d'aciers
7208540000	10	A	2019	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, largeur 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à chaud, épaisseur inférieure à 3mm
7208900000	10	A	2019	- Autres produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, largeur 600mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, du n°72.08
7209250000	10	A	2019	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulés, simplement laminés à froid, épais. 3mm ou plus
7209260000	10	A	2019	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus, non enroulé, simpl. laminé à froid, épais. excéd. 1mm et moins de 3mm
7209270000	10	A	2019	-- Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulés, simplement laminés à froid, épais. de 0,5mm à 1mm
7209280000	10	A	2019	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non alliés, larg. 600mm ou plus, non enroulé, simplement laminé à froid, épais. inférieure à 0,5mm
7209900000	10	A	2019	- Autres produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, largeur de 600mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus, du n°72.09
7213100000	5	A	2019	- Fil machine en fer ou en aciers non alliés comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage
7213911000	5	A	2019	--- Fil machine en fer ou en aciers non alliés d'un diamètre n°'excédant pas 5,5mm, autre que des n°s 7213.10 et 7213.20
7221000000	5	A	2019	Fil machine en aciers inoxydables.
7222110000	10	A	2019	-- Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, de section
7222190000	10	A	2019	-- Barres en aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud, autres que
7222200000	10	A	2019	- Barres en aciers inoxydables, simplement obtenues ou parachevées à froid
7222300000	10	A	2019	- Autres barres en aciers inoxydables, du n° 72.22
7222400000	10	A	2019	- Profilés en aciers inoxydables
7223000000	10	A	2019	Fils en aciers inoxydables.
7229200000	10	A	2019	- Fils en aciers silico-manganeux
7229900000	10	A	2019	- Fils en autres aciers alliés autres qu'en aciers silico-manganeux
7305120000	5	A	2019	-- Tubes et tuyaux soudés longitudinalement aut. qu'à l'arc immergé, sect. circul., diamètre excéd. 406,4mm, pr oléoducs..., en fer ou acier
7306210000	5	A	2019	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, soudés, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz
7501100000	5	A	2019	- Mattes de nickel
7501200000	5	A	2019	- «Sinters» d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du
7502100000	5	A	2019	- Nickel non allié sous forme brute
7502200000	5	A	2019	- Alliages de nickel sous forme brute

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
7503000000	5	A	2019	Déchets et débris de nickel.
7504000000	5	A	2019	Poudres et paillettes de nickel.
7505210000	10	A	2019	-- Fils en nickel non allié
7505220000	10	A	2019	-- Fils en alliages de nickel
7506100000	10	A	2019	- Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié
7506200000	10	A	2019	- Tôles, bandes et feuilles en alliages de nickel
7601100000	5	A	2019	- Aluminium non allié sous forme brute
7601200000	5	A	2019	- Alliages d'aluminium sous forme brute
7602000000	5	A	2019	Déchets et débris d'aluminium.
7603100000	5	A	2019	- Poudres d'aluminium à structure non lamellaire
7603200000	5	A	2019	- Poudres d'aluminium à structure lamellaire; paillettes d'aluminium
7604210000	10	A	2019	-- Profilés creux en alliages d'aluminium
7605190000	10	A	2019	(--) Fils en aluminium non allié autres que ceux dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7605210000	10	A	2019	(--) Fils en alliage d'aluminium non allié dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7605290000	10	A	2019	(--) Fils en alliage d'aluminium non allié autres que ceux dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7801100000	5	A	2019	- Plomb affiné sous forme brute
7801910000	5	A	2019	-- Plomb sous forme brute, contenant de l'antimoine comme autre élément
7801990000	5	A	2019	-- Plomb sous forme brute, autre, du n° 78.01
7802000000	5	A	2019	Déchets et débris de plomb.
7804110000	10	A	2019	-- Feuilles et bandes en plomb, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non
7804200000	5	A	2019	- Poudres et paillettes de plomb
7901110000	5	A	2019	-- Zinc non allié, sous forme brute, contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc
7901120000	5	A	2019	-- Zinc non allié, sous forme brute, contenant en poids moins de 99,99 % de zinc
7901200000	5	A	2019	- Alliages de zinc sous forme brute
7902000000	5	A	2019	Déchets et débris de zinc.
7903100000	5	A	2019	- Poussières de zinc
7903900000	5	A	2019	- Poudres et paillettes de zinc
7905000000	10	A	2019	Tôles, feuilles et bandes, en zinc.
8001100000	5	A	2019	- Etain non allié, sous forme brute
8001200000	5	A	2019	- Alliages d'étain sous forme brute
8002000000	5	A	2019	Déchets et débris d'étain.
8101100000	5	A	2019	- Poudres de tungstène
8101940000	5	A	2019	-- Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par
8101960000	10	A	2019	-- Fils en tungstène
8101970000	5	A	2019	-- Déchets et débris de tungstène
8102100000	5	A	2019	- Poudres de molybdène
8102940000	5	A	2019	-- Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par
8102950000	10	A	2019	-- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles, en molybdène
8102960000	10	A	2019	-- Fils en molybdène
8102970000	5	A	2019	-- Déchets et débris de molybdène
8103200000	5	A	2019	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage;
8103300000	5	A	2019	- Déchets et débris de tantale
8104110000	5	A	2019	-- Magnésium sous forme brute, contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium
8104190000	5	A	2019	-- Magnésium sous forme brute, contenant moins 99,8 % en poids de magnésium
8104200000	5	A	2019	- Déchets et débris de magnésium
8104300000	5	A	2019	- Copeaux, tournures et granules calibrés, en magnésium; poudres de magnésium
8105200000	5	A	2019	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres de cobalt
8105300000	5	A	2019	- Déchets et débris de cobalt
8105900000	5	A	2019	- Autres ouvrages en cobalt du n° 81.05
8107200000	5	A	2019	- Cadmium sous forme brute; poudres de cadmium
8107300000	5	A	2019	- Déchets et débris de cadmium

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8108200000	5	A	2019	- Titane sous forme brute; poudres de titane
8108300000	5	A	2019	- Déchets et débris de titane
8109200000	5	A	2019	- Zirconium sous forme brute; poudres de zirconium
8109300000	5	A	2019	- Déchets et débris de zirconium
8110100000	5	A	2019	- Antimoine sous forme brute; poudres d'antimoine
8110200000	5	A	2019	- Déchets et débris d'antimoine
8112120000	5	A	2019	-- Béryllium sous forme brute; poudres de béryllium
8112130000	5	A	2019	-- Déchets et débris de béryllium
8112210000	5	A	2019	-- Chrome sous forme brute; poudres de chrome
8112220000	5	A	2019	-- Déchets et débris de chrome
8112510000	5	A	2019	-- Thallium sous forme brute; poudres de thallium
8112520000	5	A	2019	-- Déchets et débris de thallium
8112920000	5	A	2019	-- Germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium(columbium) et rhénium sous forme brute, de déchets, débris ou de poudres
8202310000	10	A	2019	-- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies), avec partie travaillante en
8202390000	10	A	2019	-- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) y compris les parties, autres que avec partie travaillante en acier
8202400000	10	A	2019	- Chaînes de scies, dites coupantes
8202910000	10	A	2019	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux
8205100000	10	A	2019	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage
8205200000	10	A	2019	- Marteaux et masses
8205300000	10	A	2019	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois
8205600000	10	A	2019	- Lampes à souder et similaires
8207130000	10	A	2019	-- Outils de forage ou de sondage, avec partie travaillante en cermets
8207300000	10	A	2019	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner
8207400000	10	A	2019	- Outils à tarauder ou à fileter
8207600000	10	A	2019	- Outils à aléser ou à brocher
8207700000	10	A	2019	- Outils à fraiser
8208100000	10	A	2019	- Couteaux et lames tranchantes pour le travail des métaux
8208300000	10	A	2019	- Couteaux et lames tranchantes pour appareils de cuisine ou pour machines pour
8208400000	10	A	2019	- Couteaux et lames tranchantes pour machines agricoles, horticoles ou forestières
8210000000	10	A	2019	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons.
8213000000	10	A	2019	Ciseaux à doubles branches et leurs lames.
8214200000	10	A	2019	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à
8401200000	5	A	2019	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties
8401300000	5	A	2019	- Eléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires
8407290000	10	A	2019	-- Moteurs pour la propulsion de bateaux autres que du type hors-bord
8408100000	10	A	2019	- Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) pour la propulsion de bateaux
8409100000	10	A	2019	- Parties de moteurs pour l'aviation
8421110000	10	A	2019	-- Ecrémeuses
8421120000	10	A	2019	-- Essoreuses à linge
8424200000	10	A	2019	- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires
8428600000	5	A	2019	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de
8430200000	5	A	2019	- Chasse-neige
8432100000	10	A	2019	- Charrues
8473210000	10	A	2019	-- Parties et accessoires (autres que coffret, housse et similaires) des machines à calculer électronique, des n°s 8470.10, 8470.21 ou 8470.29
8473290000	10	A	2019	-- Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) des machines du n° 84.70, à l'exclusion de ceux du n°8473.21
8473500000	10	A	2019	- Parties et accessoires (...) qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n°s 84.70 à 84.72
8482400000	10	A	2019	- Roulements à aiguilles
8483200000	10	A	2019	- Paliers à roulements incorporés
8502310000	5	A	2019	-- Groupes électrogènes à énergie éolienne

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
8505201000	10	A	2019	-- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques pour véhicules automobiles
8505209000	10	A	2019	-- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques autres que pour véhicules automobiles
8505900000	10	A	2019	- Elètro-aimants; plateaux...électromagnetiques similaires de fixation; têtes de levage électromagnétiques; parties des articles du n° 85.05
8511200000	10	A	2019	- Magnétos, dynamos-magnétos et volants magnétiques électriques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8511300000	10	A	2019	- Distributeurs et bobines d'allumage électriques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
8512100000	10	A	2019	- Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 85.39) visuelle utilisés pour les bicyclettes
8512400000	10	A	2019	- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques pour cycles ou
8513900000	10	A	2019	- Parties de lampes du n° 85.13
8531200000	10	A	2019	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)
8535100000	10	A	2019	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles pour une tension excédant 1000 volts
8535210000	10	A	2019	-- Dijoncteurs pour une tension excédant 1.000 volts et inférieure à 72,5 kV
8541100000	10	A	2019	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière
8541210000	10	A	2019	-- Transistors, autres que les phototransistors, à pouvoir de dissipation inférieur à
8541290000	10	A	2019	-- Transistors, autres que les phototransistors à l'exclusion de ceux à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W
8541300000	10	A	2019	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles
8541401000	0	A	2019	-- Cellules solaires même assemblées en modules ou non, ou constituées en
8541409000	0	A	2019	-- Dispositifs photosensibles à semi-conducteurs (à l'exclusion des cellules solaires); diodes émettrices de lumière
8541600000	10	A	2019	- Cristaux piézo-électriques montés
8543100000	10	A	2019	- Accélérateurs électriques de particules
8543200000	10	A	2019	- Générateurs électriques de signaux
8545110000	10	A	2019	-- Electrodes en charbon, des types utilisés pour fours, avec ou sans métal, pour
8545190000	10	A	2019	-- Electrodes en charbon, autres que ceux des types utilisés pour fours, avec ou sans métal, pour usages électriques
8546100000	10	A	2019	- Isolateurs en verre pour l'électricité
8546200000	10	A	2019	- Isolateurs en céramique pour l'électricité
8547100000	10	A	2019	- Pièces isolantes en céramique, noyées dans la masse, pr machines, appareils ou installations électriq., aut. que les isolateurs du n°85.46
8547200000	10	A	2019	- Pièces isolantes en mat. plasti., noyées dans la masse, pr machines, app. ou installations électriq., aut. que les isolateurs du n°85.46
8547900000	10	A	2019	- Tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés
8701301000	5	A	2019	-- Tracteurs à chenilles neufs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09)
8701302000	5	A	2019	-- Tracteurs à chenilles usagés (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09)
8710000000	20	A	2019	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties.
8713100000	0	A	2019	- Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides sans mécanisme de propulsion
8713900000	0	A	2019	- Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, avec moteur ou autre
8714200000	0	A	2019	- Parties et accessoires de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides
8906100000	10	A	2019	- Navires de guerre
9001200000	10	A	2019	- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques
9001900000	10	A	2019	- Autres lentilles, prismes, miroirs et aut. éléments d'optique en toutes mat., non montés, aut. que ceux en verre non travaillé optiquement
9003110000	10	A	2019	-- Montures de lunettes ou d'articles similaires, en matières plastiques
9003190000	10	A	2019	-- Montures de lunettes ou d'articles similaires, autres qu'en matières plastiques
9004100000	10	A	2019	- Lunettes solaires
9005900000	10	A	2019	- Parties et accessoires des instruments du n° 90.05 (y compris les bâtis)
9008900000	10	A	2019	- Parties et accessoires de projecteurs d'images fixes et d'appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction
9010900000	10	A	2019	- Parties et accessoires des appareils et matériels du n° 90.10

Liste des Produits à libéraliser du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

HS2017	Taux	Catégories (APEI)	Date de libéralisation	Libelle
9013800000	10	A	2019	- Autres dispositifs, appareils et instruments d'optiques, du n° 90.13
9021100000	0	A	2019	- Articles et appareils d'orthopédie (y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles) ou pour fractures
9021210000	0	A	2019	-- Dents artificielles
9021290000	0	A	2019	-- Articles et appareils de prothèse dentaire autres que les dents artificielles
9021310000	0	A	2019	-- Prothèses articulaires
9021390000	0	A	2019	-- Autres articles et appareils de prothèse du n° 90.21
9021400000	0	A	2019	- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et
9021500000	0	A	2019	- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires
9021900000	0	A	2019	- Autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, pr compenser une déficience ou une infirmité
9028100000	10	A	2019	- Compteurs de gaz, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9028300000	10	A	2019	- Compteurs d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9029100000	10	A	2019	- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires
9029200000	10	A	2019	- Indicateurs de vitesse et tachymètres autres que ceux du 90.14 ou 90.15;
9030100000	10	A	2019	- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes
9030310000	10	A	2019	-- Multimètres, sans dispositif enregistreur
9030320000	10	A	2019	-- Multimètres, avec dispositif enregistreur
9030390000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité...avec dispositif enregistreur, sauf multimètre
9030820000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur
9030840000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur
9031410000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques, des dispositifs à semi-conducteur, des masques ou des réticules ...
9031490000	10	A	2019	-- Autres instruments et appareils optiques' l'exclusion de ceux du n° 90.31
9032100000	10	A	2019	- Thermostats
9032200000	10	A	2019	- Manostats (pressostats)